

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

PRESENTS : MMES CAJAT Madeleine, BARBET Claudine, GICQUEL Nadine, DESVAUX Anne, VENET Isabelle, DELATTRE Elodie, FENOUILLET Séverine, BOIRE Valérie, MM. SANLIAS Martial, GERVAIS Michel, COGNET Jean, MONGEAT Gérard, MATHIAUX Bertrand, TORREGROSA Emmanuel, BIDAUD Gilles.

Excusés : Monsieur BISSONNIER Christophe,
Madame CARRE Marie, qui a donné procuration à Monsieur GERVAIS Michel,
Monsieur HANGARD Grégory, qui a donné procuration à SANLIAS Martial,
Monsieur BUREAU Hervé, qui a donné procuration à Madame CAJAT Madeleine,

2015-04-01 BUDGET COMMUNAL AFFECTATION EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2014

Le Conseil municipal, considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2014 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 446 698.82 Euros, DECIDE, à l'unanimité, d'affecter 343 700 € en section d'Investissement, et 102 998.82 € en section de fonctionnement.

2015-04-02 IMPOTS DIRECTS – TAUX 2015

Le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux d'imposition pour l'année 2015, qui restent les suivants :

<input type="checkbox"/> Taxe d'habitation	:	23.75 %
<input type="checkbox"/> Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	13.43 %
<input type="checkbox"/> Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	31.63 %
<input type="checkbox"/> Cotisation foncière des entreprises	:	24.49 %

2015-04-03 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2015, qui s'équilibre à 2 686 730.00€ en section de fonctionnement, et à 852 092 € en section d'investissement.

Les principales opérations d'investissement concernent des travaux de réfection d'une partie de la cour de l'école primaire et de réfection de ses menuiseries, des travaux de mise en accessibilité de bâtiments communaux et des espaces publics, d'une première tranche de travaux aux ateliers municipaux, d'acquisition de matériel informatique pour les écoles et la mairie, d'une machine à désherber thermique, de travaux au château de Petit Bois (sols souples et portes d'entrée du pôle hébergement, toiture couloir, de cases pour le columbarium, d'une cage de lancer de marteau et d'un vestiaire type Algeco pour le terrain de football du parc de Petit Bois.

VOTE : Pour : 14 Contre: 1 Abstention: 3

2015-04-04 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE

Le Conseil municipal,

Considérant que le département a compétence pour répartir le produit des amendes de police en matière de sécurité routière, aux bénéficiaires qui réalisent des investissements destinés à améliorer la sécurité routière,

Considérant, qu'au titre des opérations susceptibles d'améliorer la sécurité routière,

Il conviendrait d'entreprendre un programme d'acquisition et de remplacement de panneaux de signalisation de police, ainsi que des aménagements de mise en accessibilité des espaces publics,

Approuve ces projets,

SOLLICITE pour ce programme une subvention au titre de la répartition des recettes procurées par le relèvement des amendes de police.

2015-04-05 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT AFFECTATION EXCEDENT FONCTIONNEMENT 2014

Le Conseil municipal,

Considérant que le Compte Administratif de l'exercice 2014 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 17 486.80 Euros, DECIDE d'affecter la totalité de cette somme en section de fonctionnement

2015-04-06 REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal, DECIDE à l'unanimité de fixer le taux de la redevance d'assainissement à 0.95 € par m3.

2015-04-07 BUDGET PRIMITIF 2015 SERVICE ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2015 du service assainissement, qui s'équilibre à 152 592.00€ en section de fonctionnement, et à 170 442.00 € en section d'investissement.

VOTE : Pour : 17 Contre : 1

2015-04-08 SERVICE ASSAINISSEMENT AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS

Le Conseil municipal, Considérant qu'il convient de prévoir l'amortissement des immobilisations nouvellement mises en œuvre, RETIENT les durées d'amortissement suivantes :

Réfection assainissement avenue Gabriel BONNICHON : Valeur d'origine : 250 406.91 €, Amortissement en 20 ans de 2015 à 2034.

Réfection assainissement avenue Valery LARBAUD Valeur d'origine : 121 898.52 €, Amortissement en 20 ans de 2015 à 2034.

2015-04-09 SERVICE ASSAINISSEMENT REPRISE DES SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT

Le Conseil municipal,

Considérant qu'il convient de comptabiliser la reprise des subventions d'équipement perçues récemment,
DECIDE d'assurer cette reprise pour une durée de vingt ans :

- Réfection de réseau avenue G Bonnichon

Subventions encaissées : 47 266.83 Euros. Reprise annuelle 2 363.34 € de 2015 à 2034 inclus

- Réseau Avenue V Larbaud

Subventions encaissées : 52 091.79 Euros. Reprise annuelle 2 604.59 € de 2015 à 2034 inclus

2015-04-10 EMPLOI DES JEUNES PENDANT LES VACANCES

Le Conseil municipal,

Considérant que pendant les mois de Juillet et Août 2015, il est nécessaire de faire appel à du personnel saisonnier pour assurer notamment des petits travaux d'entretien d'espaces verts et de bâtiments communaux,

DECIDE de recruter des jeunes âgés de plus de 16 ans et de moins de 18 ans, pendant les mois de Juillet et Août 2015, conformément aux dispositions du 2° alinéa de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984.

Aucun diplôme n'est exigé pour occuper ces emplois rémunérés sur la base du 1^{er} échelon de l'emploi d'adjoint technique deuxième classe en fonction du temps réel de travail.

Monsieur le Maire est chargé de prendre les arrêtés de nomination.

2015-04-11 CAMPING MUNICIPAL – TARIFS 2015

Le Conseil municipal, DÉCIDE de ne pas modifier les tarifs du camping municipal pour la saison 2015

Ainsi les tarifs applicables sont les suivants :

- Emplacement	:	2.50 € par nuitée.
- Supplément pour branchement électrique	:	2,50 € par nuitée.
- Campeur adulte (à partir de 15 ans)	:	4,50 € par nuitée.
- Campeur de 7 à 14 ans	:	2 € par nuitée.
- Campeur de moins de 7 ans	:	gratuit

Le tarif campeur permet d'accéder gratuitement à la piscine une fois par jour.

- Machine à laver	:	4,20 € par lessive.
- Garage mort du 15-04 au 15-09	:	3 € par jour.
- Garage mort autre période	:	1,20 € par jour.

POINT D'ACCUEIL JEUNES

- Nuitée comprenant emplacement et campeur (hors accès piscine) : 2 €

Dans le cadre de la mise en place du Pass Jeunes Allier par le département de l'Allier, les jeunes titulaires de cette carte pourront bénéficier du tarif mis en place dans le cadre du Point d'Accueil Jeunes (2€ par nuitée comprenant emplacement et campeur, hors accès piscine)

2015-04-12 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR DISPENSER DES LECONS DE NATATION PISCINE DE CLAIRVAL

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenté le projet de mise en place de leçons de natation par les Educateurs Territoriaux des activités physiques et sportives (E.T.A.P.S.), en sus de leur emploi, relevant des dispositions du décret n°2007-658 du 02 mai 2007,

Considérant que ces leçons seraient dispensées sous le statut d'auto entrepreneur, à titre accessoire, en complément et en dehors de leur temps de travail,

Considérant que les ETAPS utiliseraient les installations de la piscine de Clairval pour donner les leçons,

Après en avoir délibéré, AUTORISE la mise en place de leçons individuelles par les ETAPS, dans les conditions définies dans la convention annexée à la présente délibération,

AUTORISE le Maire à signer avec les ETAPS ladite convention,

PRECISE que :

* Cette autorisation est donnée pour la période allant du 16 avril 2015 au 31 décembre 2015, exclusivement pendant les périodes de vacances scolaires, et qu'à l'issue de cette période un bilan précis devra être établi afin de pouvoir décider de la pérennité de ce dispositif,

*Le paiement d'un droit d'entrée pendant et en dehors des heures d'ouverture au public sera appliqué selon les tarifications pratiquées par ailleurs,

FIXE le montant de la redevance d'occupation du domaine public à hauteur de 60€ par année, à proratiser pour la période considérée.

Pour: 16 voix Contre: 2 voix

04-13 SUBVENTIONS ANNEE 2015

Le Conseil municipal,

DECIDE d'allouer aux sociétés et associations, les subventions suivantes :

Club à livre Ouvert	307.72€.
Association des Donneurs de Sang bénévoles	100€.
Association des Secouristes	180€.
Association familiale rurale	720€.
Association laïque	320€.
Association M.J.C. Cosne d'Allier centre de loisirs	7 000€.
Association M.J.C. Cosne d'Allier section manifestations	5 000€.
Association des Aînés	360€.
Sportif Cosnois toutes sections	3 700€.
Sportif Cosnois retraite sportive	540€.
Sportif Cosnois section football	300€.
Association de Yoga	40€.
Comité de Jumelage	1 200€.
Comité des Fêtes	200€.
Comité d'organisation course Dubuisson	200€.
Association Périscolaire Ecole Primaire	955€.
Association Périscolaire Ecole Maternelle	440€.
M.J.C. Auvergne	7 000€.
Comité du pays cosnois	100€.
Association C.A.T.M.	470€.
Association A	614€.
Comité de Pêche "Le Goujon de l'Aumance"	200€.
Comité départemental du cheval de trait	110€.
Association A.A.R.	899€.
Association R.P.A.	360€.
Association E.P.	400 €.

Les crédits seront prélevés article 6574 du Budget 2015.

Pour : 17 Abstention : 1

04-14 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Le Conseil municipal, considérant qu'il convient de modifier le tableau des effectifs des agents communaux qui consisterait à :
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe à 11/35^{ème} à compter du 1^{er} mai 2015, afin d'intégrer dans le tableau des effectifs l'agent chargé du gardiennage des installations sportives et de loisirs,
- sur un avis favorable à ces modifications du tableau des effectifs.
- sur un avis favorable de la Commission technique paritaire du centre de gestion de l'Allier, le tableau des effectifs du personnel communal sera le suivant à compter du 1^{er} mai 2015 :

PERSONNEL ADMINISTRATIF

- ↳ d'emplois des attachés territoriaux :
 - . Attaché territorial : 1 poste
- ↳ d'emploi des rédacteurs territoriaux :
 - . Rédacteur territorial : 1 poste
- ↳ d'emplois des adjoints administratifs territoriaux :
 - . Adjoint administratif principal 2^{ème} classe : 1 poste
 - . Adjoint administratif territorial 2^{ème} classe : 3 postes, dont un à temps non complet (22/35^{ème})

PERSONNEL DE POLICE MUNICIPALE

- ↳ d'emplois des agents de police municipale :
 - . Gardien de police municipale : 1 poste

PERSONNEL SPORTIF

- ↳ d'emplois des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives :
 - . Educateur territorial des activités physiques et sportives : 2 postes
 - . Educateur territorial des activités physiques et sportives principal 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (28/35^{ème})
 - . Educateur territorial des activités physiques et sportives principal de 1^{ère} classe 1 poste

PERSONNEL CULTUREL

- ↳ d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine :
 - . Adjoint territorial du patrimoine 1^{ère} classe : 1 poste

FILIERE ANIMATION

- Cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation :
 - . Adjoint territorial d'animation de 2^{ème} classe : 1 poste à temps non complet (30.81/35^{ème})

FILIERE SOCIALE

- Cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles :
 - . Agents spécialisés des écoles maternelles 1^{ère} classe: 1 poste

FILIERE TECHNIQUE

- Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux :
 - . Agent de maîtrise : 2 postes
 - Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux :
 - . Adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe : 3 postes
 - . Adjoint technique territorial 1^{ère} classe : 2 postes
 - . Adjoint technique territorial 2^{ème} classe : 14 postes dont 8 à temps non complet (11-17,5-24.5-28-30,70-30.42-31,7-32.5/35^{ème}).
- Les agents à temps incomplet pourront effectuer des travaux complémentaires.

Vote : Pour 16 Contre 1 Abstention 1

2015-04-15 LOCATION D'UN IMMEUBLE COMMUNAL MAISON DU GARDIEN DES INSTALLATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Le Conseil municipal, considérant qu'il convient de régulariser la présence du gardien des installations sportives et de loisirs dans la maison située à l'entrée de ces installations par un bail de location,
Propose de louer cette maison pour un montant de loyer fixé à 467 € mensuel,
Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de signer le bail à intervenir.
La révision du loyer sera calculée selon la variation de l'indice INSEE du coût de la construction, ou tout autre indice qui le remplacera.

Vote : Pour: 16 Contre: 1 Abstention: 1

2015-04-16 RECRUTEMENT D'UN EMPLOI D'AVENIR

Le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de créer un poste d'agent polyvalent des services techniques
Cet emploi pourrait entrer dans le cadre d'un Emploi d'Avenir.
Depuis le 1^{er} novembre 2012, le dispositif « emplois d'avenir » est entré en vigueur. Créé par la loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012, ce nouveau dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes peu ou pas qualifiés par contrat aidé.
Dans le secteur non-marchand, le contrat prend la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (C.A.E.) de 3 ans au maximum réglementé par le code du travail.
L'aide à l'insertion professionnelle versée par l'Etat est fixée à 75 % du taux horaire brut du S.M.I.C. Cette aide s'accompagne d'exonération de charges patronales de sécurité sociale.
Après avoir délibéré, Le Conseil municipal décide :
D'autoriser le Maire à procéder au recrutement d'un Emploi d'Avenir d'une durée de douze mois renouvelable deux fois sur la base de trente-cinq heures hebdomadaires et à signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.
Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget.

2015-04-17 CESSION DE TERRAIN PLACE DU COQ CHANTANT DELIBERATION MODIFICATIVE

Le conseil municipal,
Vu la délibération prise lors de sa réunion du 30 septembre 2014, afférente à la cession de terrain place du coq chantant sur lequel a été construit le centre médicosocial par le conseil général de l'Allier,
Considérant que les données fournies n'étaient pas toutes exactes,
Autorise la cession selon les données exactes.
A la lecture du document modificatif du parcellaire cadastral, le Département se porte acquéreur de 240m² de la parcelle AO 83 (nouvelle AO 350), 32 m² de la AO 332 (nouvelle AO 353) et 510 m² de la AO 341 (nouvelle AO 352) soit 782 m² au total.
Or, la délibération de la commune faisait référence aux parcelles AO 332, 340 et 341 pour une surface totale de 807 m².

Le Conseil Municipal,
Autorise la cession auprès du conseil général de l'Allier d'une partie des parcelles décrites ci-dessus, qui ont permis l'implantation du centre médico-social place du coq chantant et de son parking, pour l'euro symbolique, pour une surface totale de 782 m²,
Charge Monsieur le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette cession.

2015-04-18 ANNULATION DES TAXES ET PRODUITS D'ASSAINISSEMENT IRRECOUVRABLES

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter l'état des taxes et produits d'assainissement irrécouvrables,
DECIDE d'allouer en non-valeur ces produits dont le montant s'élève à 151.04 € pour les redevances d'assainissement (budget annexe assainissement). ACCORDE décharge au comptable de cette somme.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

